

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du
Mercredi 22 Décembre 2021 à 19h – Mairie de Saint-Jean-de-Verges

Présents : Daniel AUZIE, Thierry BOREL, Julie CUMINETTI, Florence DUPONT-BOREL, Philippe GUIARD, Monique LAYE, Corinne PORYADJIAN GAYRARD, Didier ROUCH, Joëlle SABATIER, Roger SAUZET, Loïc YVON

Procurations : Jean-Pierre BOVIO à Joëlle SABATIER, Stéphanie ORTEGA à Monique LAYE, Philippe MUNOZ à Philippe GUIARD

Absente : Marie-Hélène DESGUIOZ

Julie CUMINETTI est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 20 septembre 2021 :

Philippe GUIARD fait remarquer qu'il manque un mot à la 2^{ème} phrase de la 2^{ème} page. Une correction sera faite.

Vote : 14 POUR / 1 ABSTENTION : Philippe GUIARD ne souhaite pas prendre part au vote car il n'était pas conseiller municipal le 20 septembre 2021.

Installation de deux nouveaux Conseillers municipaux suite à démissions :

Il convient d'installer deux nouveaux conseillers municipaux, madame DESGUIOZ Marie-Hélène et monsieur GUIARD Philippe en remplacement de madame Brigitte FONTAINE et monsieur BLANLEUIL Didier démissionnaires.

SIVE : demande d'approbation du Conseil Municipal pour une augmentation de la participation de la Commune au budget du Syndicat à hauteur de 7710 € :

Il convient de délibérer pour approuver la demande d'augmentation de la participation de la commune d'un montant de 7710 € au budget 2021 du SIVE. Sachant que la participation des communes membres avait augmenté de 20 % lors du vote du BP 2021, le SIVE sollicite à nouveau les communes pour une augmentation totale de 15 000 € pour les trois communes.

Cette nouvelle participation s'explique par le fait qu'il y a eu plus de dépenses sur le chapitre 11, personnel permanent, suite à des aléas de gestion et des décisions hasardeuses concernant le personnel d'animation de l'ALAE, et ensuite sur un excédent de dépenses non prévues liées à la mise en place d'un ALGECO.

Monique LAYE n'approuve pas la gestion du SIVE, elle précise qu'elle n'a pas été écoutée pour l'ALGECO, malgré plusieurs propositions pour réduire les coûts et ne souhaite pas augmenter les dépenses liées au fonctionnement du SIVE. La mauvaise gestion des contrats des employés a engendré des dépenses qui auraient pu être évitées.

Jean GALANGAU précise qu'en 2021, la participation de la commune de Saint-Jean-de-Verges a augmenté de 20% (CM du 15 avril 2021, approuvé le 20 septembre 2021) lors du vote du budget 2021 du SIVE sans présentation ni explication de celui-ci. Il indique

également que la location de l'ALGECO estimée à 15000€ a été budgétisée à 35000 €. La récupération du personnel suite à l'arrêt du contrat avec l'EPI09 a engendré des dépenses supplémentaires et une mauvaise gestion des temps de travail des agents.

Le supplément de 15000 € demandé par le SIVE correspond au complément nécessaire pour les salaires et charges de novembre et décembre 2021.

Répartition des 15000 € :

- Saint-Jean-de-Verges 7710 € soit 51,4%
- Crampagna 5193 € soit 34,62%
- Loubières 2097 € soit 13,98%

Aucun document concernant le budget du SIVE n'a été communiqué à la commune.

Joëlle SABATIER rappelle qu'elle a proposé la mise à disposition gratuite d'un ALGECO au SIVE, qui n'a pas répondu et qu'elle a été titularisée très tardivement après la démission d'Ernest JORGE (demande de la Préfecture au SIVE de régulariser la situation).

Monique LAYE a demandé la régularisation des statuts concernant le nombre de voix attribué à la commune de Saint-Jean-de-Verges au sein du SIVE car actuellement il ne correspond pas aux 52% de sa participation financière. Elle rappelle qu'elle a intégré le SIVE au départ de Sophie NAVARRO.

Philippe GUIARD demande si la commune possède la répartition du nombre d'enfants de chaque commune.

Joëlle SABATIER indique que ces informations n'ont pas été communiquées par le SIVE malgré plusieurs demandes.

Philippe GUIARD demande les conséquences du vote.

Jean GALANGAU indique que les agents ont été payés et qu'il s'agit de clôturer l'exercice. Les deux autres communes ont voté pour la participation supplémentaire.

Vote : 12 CONTRE / 2 ABSTENTIONS

Subvention municipale 2021 accordée à la société de pêche :

Il convient de délibérer pour accorder une subvention de 500 € à la société de pêche de la Commune, montant identique à l'année dernière, sachant que cette demande avait été oubliée lors du précédent vote.

Vote : 14 POUR (unanimité)

Communauté d'Agglomération Foix-Varilhes : Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées :

Il convient de délibérer pour approuver le rapport de la CLET qui évalue le coût net des charges transférées. Ces charges, évaluées avec précision par la commission, résultent des différents transferts de compétences et de l'intérêt communautaire des interventions et permettent au conseil Communautaire de fixer le montant de l'attribution de compensation aux communes membres.

Corinne PORYADJIAN GAYRARD précise que la commune de Saint-Jean-de-Verges doit percevoir un montant de 75360 € (identique pour la durée du mandat). Elle précise qu'en 2016, cette attribution était de 82000 € et depuis 2017, elle est de 75360 €.

Monique LAYE ajoute que la gestion des eaux pluviales urbaines sera également transférée à terme à la communauté d'agglomération (phase de pré-diagnostic en cours).

Philippe GUIARD demande le montant que la commune doit verser à la communauté d'agglomération.

Jean GALANGAU précise que le montant précisé par Corinne PORYADJIAN GAYRARD est le résultat des attributions (positives et négatives), il n'y aura donc pas de versement de la part de la commune.

Corinne PORYADJIAN GAYRARD confirme cette dernière information car certaines communes doivent payer donc il s'agit bien d'un solde concernant Saint-Jean-de-Verges.

Vote : 14 POUR (unanimité)

Convention de Délégation de Service Public pour la gestion du bistrot multiservice. Avenant n°2 portant modification de l'article 4 de la convention :

Il convient de délibérer pour modifier l'article 4 de la convention de DSP de manière à autoriser une cogérance à la place de l'associé unique tel que cela était précisé initialement.

Cette modification devra permettre à la délégataire actuelle, madame Laetitia MARTY, d'avoir pour co-gérant son concubin monsieur Patrick GASPARINI.

Vote : 14 POUR (unanimité)

Département de l'Ariège : Convention relative à l'adhésion au service départemental d'Instruction des autorisations d'Urbanisme.

Il convient de renouveler la convention passée avec le Conseil départemental pour l'instruction et le suivi des différents documents d'urbanisme. Ces conventions sont reconduites à chaque renouvellement des Conseils municipaux.

Julie CUMINETTI explique le contenu de la convention et précise qu'un avenant doit être reconduit à chaque renouvellement du Conseil municipal afin que Madame le Maire donne délégation au Conseil départemental pour signer les demandes de pièces complémentaires et les majorations de délais afférentes aux demandes d'autorisation d'urbanisme. Toutefois, elle précise que Madame le Maire reste décisionnaire des autorisations d'urbanisme, sur propositions de décisions du SDIAU.

Vote : 14 POUR (unanimité)

Demande de subventions dans le cadre de la DETR :

Les dossiers relatifs aux demandes de subventions DETR doivent être déposés auprès de la Préfecture avant le 31 décembre 2021. Les délais étant très courts, il est proposé de déposer les dossiers pour les projets suivants :

- Sécurité routière : mise en place de feux tricolores au carrefour de la Mairie et au carrefour de Loubencat dans le but de sécuriser les croisements et de faire baisser la

vitesse des véhicules. Ce projet est estimé à 85000 € (subvention DETR possible de 30% et demande d'une subvention au Département).

- Mise en place de la vidéoprotection sur l'espace public (les espaces privés sont floutés) : 3 caméras sur le parking du stade concernant le vandalisme des vestiaires, la surveillance de la Maison du Temps Libre et la protection de l'école ; 1 caméra pour surveiller les containers au bout du stade suite aux dépôts sauvages réguliers et le passage sous le pont « chemin de vigne » ; 2 caméras à la Mairie, une pour surveiller la place (commerces) et une en bas sous le passage devant la salle du Conseil. Concernant ce projet, il existe une dotation spécifique à la sécurité et une dotation du Département. Au total, l'opération est estimée à 37975 € HT (60% d'aides publiques possibles).
- Eglise : dévégétalisation du mur et du toit et réfection du clocher. Ce dossier doit être soumis à l'approbation de l'Architecte des Bâtiments de France. Il représente un coût de 75000 €.
- Aménagement de trottoirs « Route de Crampagna » : des trottoirs (1,40m) sont à prévoir Route de Crampagna (de l'arrêt de bus jusqu'au passage à niveau) pour la sécurité des enfants qui prennent les transports scolaires et des piétons en général.

Les autres sujets devront être déposés l'année prochaine (aire co-voiturage et bornes électriques, city stade...).

Pour information, les abribus seront financés par les amendes de police (4 abribus ont été commandés).

Il est demandé aux conseillers municipaux de voter pour autoriser Madame le Maire à demander les subventions liées à la DETR pour les projets cités. Il est précisé que ce vote ne concerne que les demandes de subventions et non l'engagement des projets.

Vote :

- **Feux tricolores :** **13 POUR / 1 ABSTENTION**
- **Vidéosurveillance :** **12 POUR / 2 CONTRE**
- **Eglise :** **14 POUR (unanimité)**
- **Trottoirs Route de Crampagna :** **14 POUR (unanimité)**

SIVE : reversement des fonds d'amorçage pour les nouveaux rythmes scolaires perçus par la Commune :

Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, un fonds d'amorçage versé par l'Etat est accordé chaque année scolaire à la commune. La compétence scolaire étant transférée au SIVE, il convient de délibérer pour reverser ces fonds au Syndicat.

Il convient de noter que nous sommes toujours dans l'attente du fonds pour l'année scolaire 2019/2020 qui avait été oublié et dont le versement a été sollicité.

Concernant l'année scolaire 2020/2021, deux versements sont concernés 5300 € et 4700 €.

Vote : 14 POUR (unanimité)

Questions diverses et autres informations :

Carré des indigents : Monique LAYE informe les membres du Conseil municipal que la commune assume les charges liées aux obsèques des indigents et qu'elles représentent un budget important. Il a été demandé la possibilité d'incinérer ces personnes en raison d'un manque de place dans le cimetière du village mais ce n'est pas autorisé.

Joëlle SABATIER a lancé un gros travail de recherches des familles de ces personnes et a trouvé celles d'une personne décédée en 2020 et de 3 personnes décédées en 2021. Les frais n'ont donc pas été à la charge de la commune.

Pour information, les frais liés aux obsèques des indigents ont représenté :

- 5865 € en 2019 pour 4 personnes
- 4800 € en 2018 pour 2 personnes

Nouveaux commerçants :

Un artisan de Vernajoul « Rôtisserie et produits basques » sera présent sur la place de la Mairie tous les samedis après-midi.

A partir du mois de Mars, un habitant du Farinoux proposera, le jeudi matin au marché, des légumes et produits bios locaux en complément des commerçants déjà présents.

Philippe GUIARD demande la diffusion des comptes-rendus du Conseil municipal sur le site Internet de la Mairie (retard communication).

Loïc YVON explique qu'il a été très compliqué de récupérer les accès au site Internet, que d'importantes mises à jour, liées à la réglementation qui n'avaient pas été réalisées depuis très longtemps, ont nécessité du temps de travail sur les serveurs indépendants de notre volonté. La mise à jour des contenus est actuellement en cours, tout comme la page Facebook de la Mairie.

La séance est levée à 20h20.